

Et si l'on jardinait sans polluer ?



Charte d'engagement

« JARDINER AU NATUREL, ÇA COULE DE SOURCE ! »



BRETAGNE VIVANTE  SEPNB



Dour ha Stêrioù Breizh

Eau & Rivières de Bretagne

jardiniers de FRANCE



Brest métropole océane COMMUNAUTÉ URBAINE



Penn-ar-Bed



d8ccrf





Charte d'engagement

« JARDINER AU NATUREL, ÇA COULE DE SOURCE ! »

PRÉAMBULE

La présente charte d'engagement est une des réponses aux problèmes posés par les produits phytosanitaires. La Bretagne souffre en effet d'une contamination importante des eaux par les pesticides, de sorte que **la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires est devenue une question de santé publique**. Parmi les divers utilisateurs potentiels, les particuliers et jardiniers amateurs sont concernés et leurs pratiques doivent évoluer, à l'image des communes qui s'engagent à limiter les traitements chimiques.

Depuis plusieurs années, les associations de consommateurs, d'environnement, de jardinage et les collectivités territoriales du bassin versant de la rade de Brest sont engagées dans une stratégie visant à réduire l'utilisation de produits phytosanitaires.

Dans ce cadre, les institutions, avec

les associations, **ont souhaité établir une collaboration avec les jardinerie**s du bassin versant de la rade de Brest pour mieux répondre à ces préoccupations.

Les signataires de la Charte s'accordent pour poursuivre une action de **promotion des solutions sans pesticides au jardin**. Cette opération originale vise à :

 **Agir sur l'offre** : les jardinerie s'engagent à développer leur offre de produits sans pesticides et à orienter au maximum les particuliers vers ces solutions

 **Agir sur la demande** : les partenaires institutionnels et les associations s'engagent à mener une campagne d'information et de communication des jardiniers amateurs sur les problèmes posés par les pesticides et sur les solutions sans pesticides

Lauréat 2005 du Prix des Eco-maires et lauréat 2008 du Prix environnement de Territoria, l'Observatoire national de l'Innovation publique.

"La charte "Jardiner au naturel, ça coule de source" est développée depuis 2005 sur le territoire de l'agglomération rennaise et ses 4 bassins versants d'alimentation en eau potable. Elle a été créée par la Maison de la consommation et de l'environnement, Rennes Métropole, le SMPBR et Jardiniers de France, sous l'égide de la DRCCRF Bretagne, dans le cadre du programme régional "Eau et pesticides, effets sur la santé et l'environnement". Elle fait aujourd'hui l'objet d'une extension sur le territoire sous l'impulsion de la Région Bretagne. Pour en savoir plus : www.zeropesticides.org"

La présente charte d'engagement est conclue entre :
d'une part,

Brest métropole océane, représentée par son Président François CUILLANDRE,

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne, ci-après dénommée AELB, représentée par son Directeur, Noël MATHIEU,

Le Conseil Régional de Bretagne, représenté par son Président, Jean-Yves LE DRIAN,

Le Conseil Général du Finistère, représenté par son Président Pierre MAILLE,

La Direction régionale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes du Finistère, ci-après dénommée DRCCRF, représentée par son Directeur, Guillaume CERUTTI,

Le Syndicat mixte de l'Élorn et de la Mignonne, représenté par son Président, Thierry FAYRET,

L'association Bretagne Vivante SEPNB, ci-après dénommée Bretagne Vivante, représentée par son Président, Bernard GUILLEMOT,

L'association Consommation Logement et Cadre de Vie, ci-après dénommée CLCV, représentée par le Président, Yvon THOMAS,

L'association Eau et Rivières de Bretagne, ci-après dénommée Eau et Rivières, représentée par son Président, Camille RIGAUD,

L'association des Jardiniers de France, représentée par son représentant local, André LE MOIGNE,

La Maison de l'Agriculture Biologique, ci-après dénommée la MAB, représentée par son Président, Philippe NICOL,

L'association Union Fédérale des Consommateurs, ci-après dénommée UFC Que Choisir, représentée par son délégué au projet environnement de la section brestoise, Marcel COATANHAY,

L'association Vert Le Jardin, représentée par son Président, Patrick SABLON.

d'autre part,

les enseignes commerciales spécialisées jardin ou comportant un rayon jardin, dont les noms suivent :

Bâti Brico Jardi	GUILERS	Leclerc	CROZON
Bricomarché	LANDERNEAU	Magasin Vert	BREST
Castorama	BREST	Magasin vert	LANDERNEAU
Catena	DAOULAS	Magasin vert	LANDIVISIAU
Floricane	PLOUGASTEL-DAOULAS	Mr Bricolage	LANDIVISIAU
GAMM VERT	CHATEAUNEUF DU FAOU	Mr Bricolage	SAINT RENAN
GAMM VERT	DAOULAS	POINT VERT LE JARDIN	CARHAIX
GAMM VERT	LANDIVISIAU	POINT VERT LE JARDIN	CROZON
GAMM VERT	TELGRUC / MER	POINT VERT LE JARDIN	GUIPAVAS
Jardiland	GUIPAVAS	POINT VERT LE JARDIN	HANVEC
Jardinerie Centre Leclerc	CHATEAULIN	Weldom	BREST
Jardinerie Lagadec	SAINT THONAN		

ARTICLE 1 - CHAMP GÉOGRAPHIQUE

L'opération sera développée sur le territoire du bassin versant de la rade de Brest, composé de 137 communes, réparties sur deux départements. (Voir carte en annexe 1)

ARTICLE 2 - OBJECTIFS ET ENGAGEMENTS DES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES ET DES ASSOCIATIONS

Article 2-1 : objectifs

-  Protéger l'environnement, particulièrement les ressources en eau, la biodiversité, et la santé publique
-  Diminuer la consommation et les ventes de produits phytosanitaires aux particuliers
-  Promouvoir les solutions sans pesticides afin de faire évoluer les pratiques des jardiniers amateurs
-  Diminuer les coûts pour la société inhérents à l'utilisation des pesticides : dépollution de l'eau, collecte et traitement des déchets toxiques, coûts sanitaires...

Article 2-2 : engagements

-  Prendre en charge un plan de communication en direction du grand public visant à promouvoir les solutions sans pesticides et à les orienter vers les enseignes signataires de la Charte (Annexe 2)
-  Concevoir et mettre à disposition des jardineries des outils de communication pour promouvoir les solutions sans pesticides (Annexe 2)
-  Assurer la formation des vendeurs sur les risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires, sur les solutions sans pesticides et sur les outils mis à disposition dans le cadre de la Charte (Annexe 3)
-  Déterminer et promouvoir des articles que les enseignes signataires ont à disposition (Annexe 4)
-  Respecter la confidentialité des données transmises par les enseignes en matière de suivi des ventes. La publication des résultats et leur interprétation s'effectueront de manière agrégée à l'échelle du bassin versant de la rade de Brest.

ARTICLE 3 - OBJECTIFS ET ENGAGEMENTS DES ENSEIGNES

Article 3-1 : objectifs

-  Inscrire l'entreprise dans une démarche responsable et citoyenne
-  Participer à une action locale mobilisant l'ensemble des acteurs pour réduire les pollutions par les pesticides
-  Améliorer la fonction de conseil auprès des consommateurs
-  Diminuer la vente des produits phytosanitaires au profit de la vente des articles recommandés par la Charte

Article 3-2 : engagements

-  Avoir au moins un vendeur chargé du rayon phytosanitaires ayant suivi une des sessions de formation proposée dans le cadre de la Charte par les collectivités publiques et les associations (Annexe 3)
-  Disposer en magasin des articles du tronc commun promus par la charte et développer les autres solutions possibles (voir annexe 4)
-  Décliner dans la surface de vente les supports mis à disposition dans le cadre de la charte (voir annexe 2).

-  Créer au moins un temps fort pour la promotion des solutions sans pesticides d'une durée équivalente à au moins 2 semaines sur la période mars-mai ou septembre-octobre. Ce temps fort pourra consister en la mise en place d'un podium de démonstration sur les solutions de jardinage au naturel.
-  Apporter à chaque client demandeur d'un conseil sur les produits phytosanitaires, une information sur les risques et sur les solutions sans pesticides susceptibles d'être mises en œuvre
-  Ne pas diffuser d'information discréditant les techniques de jardinage au naturel et faisant apparaître les pesticides comme indispensables et sans risque pour la santé et l'environnement.
-  Désigner un responsable du suivi de la Charte au sein du magasin et participer au groupe de suivi de la charte
-  Fournir les éléments nécessaires à l'évaluation de la Charte :

Données quantitatives :

le chiffre d'affaire et si possible les quantités vendues au cours de l'année précédant le lancement de la charte et les années suivantes :

-  des désherbants et engrais minéraux
-  des traitements biologiques
-  des articles relevant de solutions sans pesticides définies dans la charte (annexe 5).

Données qualitatives

-  la réponse au questionnaire sur l'impact et sur l'efficacité de la charte qui sera proposé par les collectivités et les associations

ARTICLE 4 : DISPOSITIONS FINANCIÈRES

L'ensemble des dispositions de la présente convention est réalisé à titre gratuit. Aucune contrepartie financière ne pourra être exigée par les parties signataires.

ARTICLE 5 : DURÉE

La présente charte prendra effet lors de la conférence de presse de lancement de l'opération pour une durée d'un an et renouvelée par tacite reconduction.

Les signataires conviennent de faire un point d'étape à la fin de l'année en cours, au sein du groupe de suivi, pour tirer un bilan et envisager la reconduction éventuelle de l'opération.

ARTICLE 6 : MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Le groupe de suivi sera chargé de suivre la mise en œuvre, d'apprécier les résultats et d'envisager les modalités de reconduction de la charte. Ce groupe est composé des représentants des signataires de la charte.

ARTICLE 7 : RETRAIT DE LA CHARTE

L'opération étant fondée sur le volontariat, les enseignes pourront se libérer des engagements de la charte à tout moment par simple courrier notifié au président du contrat de baie de la rade de Brest. En conséquence de ce retrait, les enseignes ne pourront se prévaloir des messages et supports déclinés par la charte et restitueront les outils de communication mis à leur disposition aux collectivités et associations.

De leur côté, les collectivités et associations pourront prononcer unilatéralement le retrait de l'un ou l'autre des signataires ne respectant pas les engagements, avec les mêmes conséquences que celles évoquées ci-dessus.

Annexe 1

LE TERRITOIRE CONCERNÉ

LES 14 COMMUNAUTÉS DE COMMUNES ET COMMUNAUTÉ URBAINE

Aulne maritime (4 communes)

Châteaulin (9 communes)

Crozon (7 communes)

Glazik (5 communes)

Pays de Landerneau Daoulas (22 communes)

Monts d'Arrée (5 communes)

Callac SIVOM (11 communes)

Brest métropole océane (8 communes)

Haute Cornouaille (11 communes)

Kreiz-Breizh (18 communes)

Landivisiau (17 communes)

Pleyben (6 communes)

Poher (8 communes)

Yeun Ellez (8 communes)



Annexe 2 LES MÉDIAS

Les bulletins communaux, intercommunaux et associatifs diffusés sur le bassin versant du contrat de baie de la rade de Brest

Organisation d'une conférence de presse et diffusion d'un communiqué de presse au moment du lancement de la charte auprès de la presse locale et des revues spécialisées environnement-jardin.

Journalistes ciblés : presse locale et spécialisée en jardinage, environnement et défense du consommateur, télévision locale, ...

Invités : Agence de l'Eau, Région Bretagne, Conseil Général du Finistère, DGCCRF, Syndicat de l'Elorn, la MAB, CLCV, eau et rivières, UFC Que choisir, SEPNB Bretagne vivante, Jardins de France, Vert le Jardin.

Remise d'un dossier de presse présentant le contenu de la Charte, ses engagements, ses enjeux.

Envoi de ce dossier aux journalistes n'ayant pu se déplacer.

Annexe 2

PLAN DE COMMUNICATION

CAMPAGNE D’AFFICHAGE

L’affiche mobilier urbain

 **Affiches 120 cm x 176 cm** sur le mobilier urbain : placées sur les panneaux “sucettes” et abribus

 **Affiches 40 cm x 60 cm**
Reprise de l’affiche mobilier urbain mise à disposition des enseignes et distribuées dans les mairies et les communautés de communes

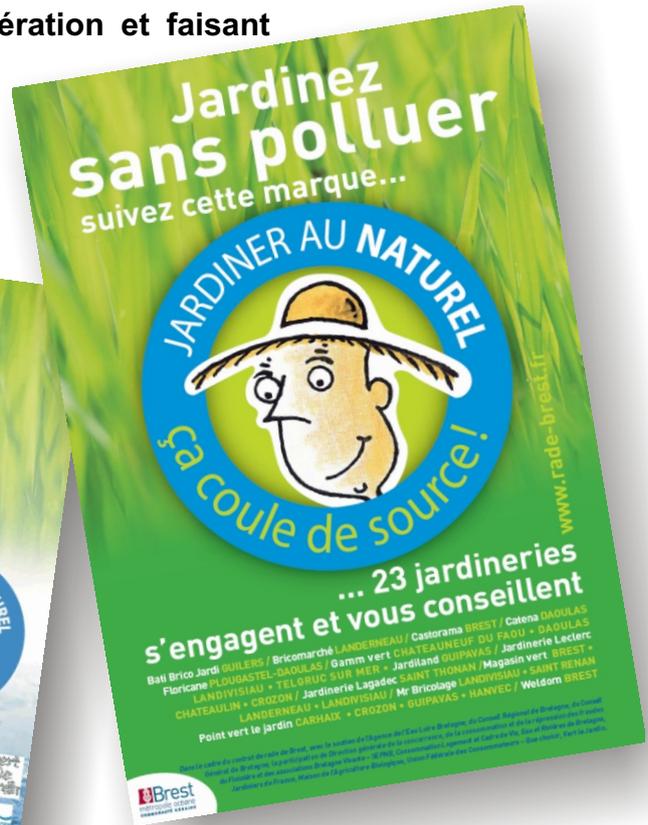


COMMUNICATION DANS LES MAGASINS

A l’entrée du magasin :

 **Des affiches personnalisées signalant l’opération et faisant référence à la charte.**

Reprise de l’affiche mobilier urbain avec message de type “votre jardinerie s’engage” avec uniquement le logo du magasin et les logos des partenaires.





Dans le rayon pesticides :

- des réglottes** avec un message général sur les problèmes posés par les phytos et renvoyant vers le conseil vendeur.
- des affiches** rappelant la réglementation concernant les distances à respecter vis-à-vis des cours d'eau, point d'eau et fossé.



Près des solutions sans pesticides (paillages, compost, outils....) :

- des autocollants** (Ø 6 cm) en tant que support universel de promotion de la charte
- des gommettes,**
- des stops produits pour broches**
- des stops produits pour rail, (Ø 10 cm)** avec système d'accroche (clip) à placer près des solutions préconisées)
- des réglottes vertes,** (format 10 * 3.5)
- 8 petits panonceaux A4,** pour mettre en valeur certaines solutions préconisées (produits volumineux, produits placés à l'extérieur ...)



Les 8 thèmes développés :



- Les paillages
- Le scarificateur
- Les plantes couvre-sols
- Les composteurs
- Les composts et les fumiers
- La récupération d'eau de pluie
- Les broyeurs de déchets verts
- Les abris à auxiliaires



Dans le magasin (localisation en fonction de la taille du magasin et de l'espace disponible) :

9 fiches thématiques

- Pourquoi jardiner sans pesticides ?
- La pelouse
- Les terrasses et les allées
- Haies, arbustes, rosiers, verger
- Le potager
- Les paillis
- Les animaux auxiliaires du jardin
- Les produits de traitement bio
- Le compostage et la récupération des déchets verts

Présentoir comportant 10 cases pour les jardifiches, un porte-document plexi-glas format A4 pour affichage et des rangements pour jardifiches accessibles par l'arrière



Présentoir Jardifiches



4 livrets thématiques plastifiés

- Comment jardiner sans pesticides
- Ces petits animaux qui aident le jardinier
- Composter au jardin, c'est facile !
- Engrais et amendements : la fertilité au jardin

Découvrez toutes les solutions sans pesticides dans : **"Comment jardiner sans pesticides ?"**

Livret consultable dans votre jardinerie ou auprès d'Eau et Rivières de Bretagne : livret.pesticides@eau-et-rivieres.asso.fr ou 02 98 01 05 45 (2,22 € payables en timbres).

Pour en savoir plus sur la charte, allez sur les sites :

- Contrat de rade : <http://www.rade-brest.fr>
- MAB 29 : <http://www.bio29.fr>
- et pour en savoir plus sur le programme "Eau et pesticides", visitez le site :
- MCE : <http://www.zeropesticides.org>

Annexe 3

PLAN DE FORMATION

CONTENU DE LA FORMATION

Deux types de formation sont proposés :

1 - Formation initiale, pour les vendeurs n'ayant jamais bénéficié de formation dans le cadre de la charte

Matinée :

- Présentation de la problématique pesticide : eau, santé, environnement, réglementation
- La charte jardineries : les objectifs, les outils mis à disposition
- Les principes du jardinage au naturel (1)
- Mutualisation des connaissances de chacun sur les fournisseurs existants,

Après midi :

- Les principes du jardinage au naturel (2)
- Présentation des jardifiches et des livrets
- Mise en situation vendeur/client, travail sur l'argumentaire "jardiner au naturel", réponses sur les principales questions posées aux vendeurs
- Bilan

DEUX DATES :

13 JANVIER
5 FÉVRIER
2009

2 - Formation de perfectionnement, pour les vendeurs ayant déjà bénéficié d'une formation initiale dans le cadre de la charte

Matinée :

- Bilan de fonctionnement de l'année écoulée,
- Perspectives de déroulement de la charte pour l'année à venir,
- Argumentaire "jardiner au naturel" : ravageurs et maladies, mise en situation clients-vendeurs.

Après midi :

- Argumentaire "jardiner au naturel" : enherbement et aménagement, visite de terrain et mise en situation clients-vendeurs.
- Bilan

TROIS DATES :

15 JANVIER
27 JANVIER
3 FÉVRIER
2009

RESPONSABLES DE LA FORMATION

- Brest métropole océane
- Maison de l'Agriculture Biologique

Annexe 4

LES SOLUTIONS DE JARDINAGE AU NATUREL

1 - DÉSHERBER ET ÉVITER LES PLANTES INDÉSIRABLES

OBJECTIF	TYPES	TRONC COMMUN DES SIGNATAIRES	SOLUTIONS POSSIBLES À DÉVELOPPER
Solutions préventives	Paillis plastiques	Film plastique 80 microns (spécial haies ou spécial vignes) Bâche plastique non tissée	Géotextile à placer sous les allées gravillonnées
	Paillis végétaux et minéraux	Écorces de pin	Écorces et broyat de feuillus Paillette de chanvre Paillette de lin Cosses de fève de cacao Pouzzolane Ardoises pilées Copeaux de bois
	Film papier et végétal	Paillage papier Terrabio (Intermas) Paillage à base de farine de céréales Biofilia (Cultisol) ou Terrafilm bio (Intermas)	Feutre végétal
	Plantes couvre-sol	Les trois meilleures : <ul style="list-style-type: none"> ● Consoude à grandes fleurs (naine tapissante) (<i>Symphytum grandiflorum</i> ou <i>Symphytum ibericum</i>) ● Géranium à grosses racines (<i>Geranium macrorhizum</i>) ● Géranium d'Endress ou <i>oxonianum</i> Les autres : <ul style="list-style-type: none"> ● Lamier maculé nain (éviter le lamier jaune <i>galeobdolon</i>, trop envahissant) ● Céraiste tomenteuse (soleil), ● Népéta mussinii et 'Six Hills Giant' 	Alchémille mollis Bruyère d'hiver Cotoneaster skogolm Epimédium Fusain de Fortune Lierre Marjolaine naine dorée Pachysandra torminalis Petite pervenche, (éviter la grande pervenche, trop envahissante) Phlomis de Russel (site chaud et sec) Symphorine chenaultii 'Handcok'
	Pour semer en rang étroit et sarcler facilement :	- Cordeau - Serfouette - Rayonneur - Boîte à semis	

OBJECTIF	TYPES	TRONC COMMUN DES SIGNATAIRES	SOLUTIONS POSSIBLES À DÉVELOPPER
<i>Solutions curatives</i>	Outils de désherbage mécanique	<p>Couteau grattoir à désherber les pavés Couteau désherbant Sarcoir-grattoir à lame fixe ou oscillant Binette</p> <p>Pour le travail du sol et extirper les racines des herbes indésirables : Fourche à bêcher Croc</p>	Désherbeur écologique Fiskars
	Outils de désherbage thermique		Désherbeur thermique à gaz (montée sur grosse bouteille de gaz, pas ceux avec cartouches jetables) Arrosoir galvanisé avec pomme métallique (pour désherbage à l'eau chaude)
	Sur terrasses et pavés Suppression des mousses et lichens		Anti-mousse Surfaces dures à base d'acide pélargonique ou de D limonène
<i>Pelouse</i>	Produits curatifs et préventifs contre les mousses	<p>Gazon haut de gamme (Label rouge) et variétés adaptées à l'ombre</p> <p>Scarificateur manuel et/ou à moteur</p> <p>Engrais antimousse (Croc'mousse, Raidmousse)</p> <p>Amendement calcaire et magnésien (calcaire naturel, dolomie ... sauf lithotamne)</p>	Scarificateur à moteur Tondeuse à gazon à réglage rapide de la hauteur de coupe (6-8 cm)

Annexe 4

LES SOLUTIONS DE JARDINAGE AU NATUREL

2 - PRÉVENIR LES MALADIES ET ENTRETENIR LA CROISSANCE SAINES DES PLANTES

S'abonner aux avertissements agricoles de la FEDEREC et du SRPV (ornement, cultures légumières)

OBJECTIF	SOLUTION SANS PESTICIDES	TRONC COMMUN DES SIGNATAIRES	SOLUTIONS POSSIBLES À DÉVELOPPER
<i>Entretien la fertilité du sol</i>	Amendement organique	Compost végétal Fumier composté de bovin, de cheval, à base d'algues ...	Régénérateur de sol Azet (à base de lignite et de microorganismes) Lombricompost
	Amendement calcaire	Amendement calcaire et magnésien (calcaire naturel, Dolomie ... sauf Lithotamne) Test de pH du sol	Chaux Azet Neudorff (Carbonate de calcium et magnésium)
	Engrais organiques solides ou liquides	Engrais organo-minéraux avec la mention AB (agriculture biologique) Engrais foliaires Macération d'ortie	Macération de consoude Jus d'algue et biostimulants aux algues Megagreen (engrais foliaire et stimulant à base de calcite)
	Engrais verts	Moutarde Phacélie Colza d'hiver	Navette Seigle Sarrasin Trèfle violet, incarnat, Vesce Luzerne
	Outils pour le travail doux du sol	Fourche à bêcher Croc Griffe de jardin	Fourche écologique (type grelinette)
	Autres produits	Mycorhizes (Mycor ou similaire)	
<i>Créer son propre amendement</i>	Outils pour le compostage et le paillage	Balaie à feuilles Tondeuse à gazon (pour broyer les déchets végétaux tendres) Sac de ramassage des déchets (sac réutilisable) Composteur	Broyeur à végétaux (Bosch AXT 2500..., Viking Ge 345..., Saelen Eliet Chrono, Primo...) Brouette
<i>Renforcer la résistance des plantes</i>	Engrais foliaires phytostimulants*	Macération d'ortie Orties sèches Macération de préle	Biostimulant aux algues Biostimulant au cuivre
<i>Éviter le développement des maladies</i>	Fongicides préventifs *	Produits cupriques : <ul style="list-style-type: none"> ● Bouillie bordelaise ● Hydroxyde de cuivre ● Oxychlorure de cuivre ● Biostimulant au cuivre Produit soufré : soufre micronisé et soufre liquide Mouillant (pour réduire les doses d'emploi des produits) : Terpène de pin	

OBJECTIF	TYPES	TRONC COMMUN DES SIGNATAIRES	SOLUTIONS POSSIBLES À DÉVELOPPER
<i>Installer des plantes moins sensibles aux maladies</i>	Fruits et légumes moins sensibles aux maladies	<ul style="list-style-type: none"> - Pommes de terre peu sensibles au mildiou (Éden, Naturella, Apollo, Allians, Timate, Spartaan, Bernadette) ou assez peu sensibles (Juliette, Bondeville, Nicola, Carlita, Émeraude, Dolwen, Monalisa ...) - Tomates les moins sensibles au mildiou : Fandango, Pyros, Ferline, Fantasio, Maestria au virus et autres maladies : Carmello, Boa ... - Laitues solides (résistance au brémia, à la chaleur ...) : Canata, Camaro, Marsala ... - Haricots résistants à l'antracnose (selon catalogue) - Épinards résistants au mildiou (selon catalogue) ... 	
	Arbres fruitiers moins sensibles aux maladies	Selon les fournisseurs et les catalogues	<ul style="list-style-type: none"> - Pommiers (tavelure) - Pêcher (cloque) - Cassissier et groseillier (oïdium)- - Cerisier et prunier (moniliose ...)
	Rosiers moins sensibles aux maladies (Marsonina, rouille ...)	Nombreuses variétés ayant obtenues le Label de résistance et de qualité ADR chez Meilland, Guillot, Kordes, Décorosier, NIRP, ...	Se renseigner auprès des fournisseurs
<i>Arroser sans gaspiller</i>	Récupération d'eau de pluie	Récupérateur d'eau de pluie	
	Arroser sans gaspiller		<ul style="list-style-type: none"> - Tuyau microporeux - Tuyau avec goutteurs
	Économiser l'eau	- Paillis végétaux (écorce de pin ...)	

*** Attention, ces produits ne sont pas sans dangers !
Bien se protéger et respecter les conditions d'emploi.**

Les exceptions suivantes peuvent être réalisées :
Pour les magasins de bricolage ayant un rayon jardin limité, il est possible de ne pas référencer les solutions sans pesticides suivantes : « paillis organiques » et « fertilisation du sol » (même si leur référencement participerait davantage à la réussite de l'opération).
Pour les magasins ne pratiquant pas la vente de plantes, il est possible de ne pas référencer les solutions sans pesticide suivantes : « Plantes couvre sol », « Plants de fruits et légumes moins sensibles aux maladies » ainsi que « Haies champêtres et arbustes favorables aux insectes auxiliaires » (même si leur référencement participerait davantage à la réussite de l'opération).

3 - CONTRÔLER ET ÉLIMINER LES RAVAGEURS

S'abonner aux avertissements agricoles de la FEDEREC et du SRPV (ornement, cultures légumières)

OBJECTIF	TYPES	TRONC COMMUN DES SIGNATAIRES	SOLUTIONS POSSIBLES À DÉVELOPPER
<i>Solutions préventives court terme</i>	Barrières contre les ravageurs	<ul style="list-style-type: none"> • Voile anti-insectes (Climablo Intermas, voile Décamp antiinsecte, Filbio) • Filets anti-oiseaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Sachets papiers de protection des fruits (Fruïtsac d'Intermas....)
	Pièges	<ul style="list-style-type: none"> • Collier à glu anti-insecte • Pince à taupe • Pince à campagnol Windager • Pièges à mulot et campagnol 	<ul style="list-style-type: none"> • Piège à limace Décamp • Piège Delta à phéromones (vers de la pomme, mouche de la cerise...) • Collier-piège à carpocapse • Collier antifourmi Fructiplus (Profertyl) • Piège jaune à glu contre les aleurodes, la mouche de la cerise • Piège orange contre la mouche de la carotte • Piège bleu contre les thrips
<i>Solutions curatives court terme</i>	Produits de traitement sélectifs *	<ul style="list-style-type: none"> • Insecticide à base de Bacillus thuringiensis (Bt) sans pyrèthre (uniquement contre chenilles) • Anti-limace à base de phosphate de fer (Ferramol) 	<ul style="list-style-type: none"> • Géotextile à placer sous les allées gravillonnées
	Produits non sélectifs*	<ul style="list-style-type: none"> • Insecticide à base de pyrèthre • Huile de colza insecticide • Huile blanche de paraffine • Boîte appât anti-fourmi à base de spinosad (les poudres au spinosad ne sont pas acceptables sur le plan environnemental car non sélectives) • Badigeon blanc arboricole 	<ul style="list-style-type: none"> • Purin de fougères (contre puceron dont lanigère et taupins) • Savon noir et savon mou • Boîte appât rechargeable : antifourmi à base de spinosad (Neudorff)
	Lutte biologique (lâchers d'auxiliaires)		<ul style="list-style-type: none"> • Coccinelles à 2 points (<i>Adalia bipunctata</i>) • Larves de chrysopes • Nématodes contre les limaces • Nématodes contre les vers blancs et les larves d'otiorhynque

Solutions préventives long terme Accueil des auxiliaires sauvages	Abris et nidoirs pour auxiliaires	<ul style="list-style-type: none"> . Nidoirs à mésanges, rouge-gorge, sitelle, grimpeur . Mangeoires à oiseaux (et aliments) . Paillis (voir plus haut) 	<ul style="list-style-type: none"> . Abris d'hiver pour coccinelle . Abris d'hiver pour les chrysopes . Abris et nidoirs à chauve-souris . Abri pour les hérissons . Nidoirs à insectes . Bains d'oiseaux, abreuvoirs à oiseaux . Pot à perce-oreilles
	Haies champêtres et arbustes favorables aux insectes auxiliaires	<ul style="list-style-type: none"> • Buis toujours vert, viorne obier fertile, laurier tin, sureau noir, noisetier commun, cornouiller mâle, charme, houx 	
	Fleurs champêtres		<ul style="list-style-type: none"> . Mélange de graines de fleurs sauvages

*** Attention, ces produits ne sont pas sans dangers !
 Bien se protéger et respecter les conditions d'emploi.**

Annexe 5

SOLUTIONS SANS PESTICIDES RETENUES POUR L'ÉVALUATION QUANTITATIVE DE LA CHARTE

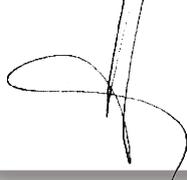
Les signataires de la Charte devront fournir **la quantité et si possible le chiffre d'affaires** des articles relevant de solutions sans pesticides selon les modalités ci-dessous :

	Evaluation
Rubrique	Indicateurs
Paillage plastique	Totalité des géotextiles vendus
Paillage organique	Totalité des paillages (en sac) organiques vendus
Engrais vert	Totalité des engrais verts (en paquet) vendus
Composteur	Totalité des composteurs vendus
Broyeurs	Totalité des broyeurs vendus
Scarificateur	Totalité des ventes de scarificateurs vendus
Engrais organique	Totalité des composts et fumiers en sac vendus
Engrais organique	Totalité des engrais organiques vendus
Désherbeur thermique	Totalité des désherbeurs thermiques vendus

Charte d'engagement

SIGNATURES DES INSTITUTIONS

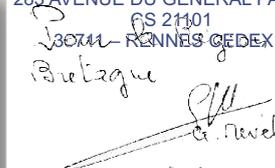
BREST MÉTROPOLE OCÉANE
24 RUE COAT AR GUEVEN
BP 92242
29222 BREST CEDEX 2



CONSEIL GÉNÉRAL
FINISTÈRE PENN AR BED
32 BOULEVARD DU PLEIX
29000 QUIMPER



CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE
283 AVENUE DU GENERAL PATTON
CS 21101
35071 RENNES CEDEX 7

Bretagne

Vice-président

AGENCE DE L'EAU LOIRE
BRETAGNE
1 RUE EUGENE VARLIN
44100 NANTES



SYNDICAT DES BASSINS DE
L'ELORN ET DE DAOULAS
ECOPOLE - GOUEN AR PIQUET
29460 DAOULAS



DGCCRF
22 RUE JEAN RAMEAU
29196 QUIMPER CÉDEX




MAISON AGRICULTURE
BIOLOGIQUE
VERN AR PIQUET
29460 DAOULAS



BRETAGNE VIVANTE SEPNB
186 RUE ANATOLE FRANCE
BP 63121
29231 BREST CEDEX 3



CLCV
27 RUE DE SAINT BRIEUC
29200 BREST

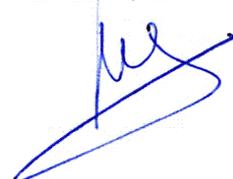


EAU ET RIVIERES DE BRETAGNE
1, GABRIEL FAURÉ
29200 BREST

Pour Eau et rivières
Camille RIGAUD, Président



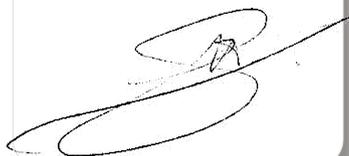
JARDINIERS DE FRANCE
14 RUE SOMME
29480 LE RELECQ KERHUON



UFC QUE CHOISIR
16 RUE PONT AVEN
29820 BOHARS



VERT LE JARDIN
25 RUE DR POULIQUEN
29200 BREST



Charte d'engagement

SIGNATURES DES ENSEIGNES COMMERCIALES

CENTRE LECLERC
BD PIERRE MENDÈS FRANCE
29160 CROZON



MAGASIN VERT
RUE DU MARÉCHAL LECLERC
29800 LANDERNEAU



MONSIEUR BRICOLAGE
28 BOULEVARD DE LA RÉPUBLIQUE
29400 LANDIVISIAU



GAMM VERT
ZA PENCRAN
29560 TELGRUC SUR MER

**SYCODIS sas - GAMM VERT
CLAL SAINT YVI**
Rond Point Jérôme Jeannès
29140 ROSPORDEN
☎ 02 98 66 98 98 - Fax 02 98 66 98 64

POINT VERT LE JARDIN
ROUTE DE CALLAC
29270 CARHAIX PLOUGUER



POINT VERT LE JARDIN
LA GARE
29160 CROZON

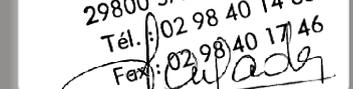


POINT VERT LE JARDIN
ROUTE DE PARIS
29215 GUIPAVAS

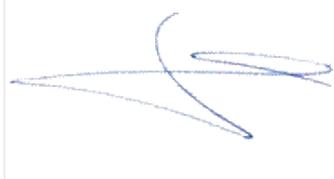


JARDINERIE LAGADEC
ZA CROAS AR NEZIC
29800 SAINT-THONAN

JARDINERIE LAGADEC
Voie express
29800 SAINT-THONAN
Tél. : 02 98 40 14 65
Fax : 02 98 40 17 46



BÂTI BRICO JARDI
29820 GUILERS



BRICOMARCHÉ
ZI BOIS NOIR
29800 LANDERNEAU



CATENA
RUE CH. EDOUARD DES DÉSERTS
29460 DAOULAS



JARDILAND
FROUTVEN
29490 GUIPAVAS



FLORICANE
CROAS AR BIS
29470 PLOUGASTEL DAULAS

SAS FLORICANE
Croas Ar Bis - 29470 PLOUGASTEL
Tél. 02 98 40 38 96 - Fax 02 98 40 27 61
SIRET : 339 837 886 00013



MAGASIN VERT
29200 BREST

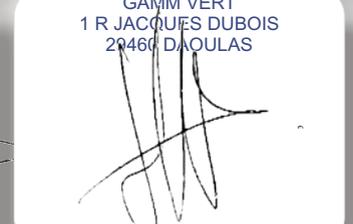


GAMM VERT
ROUTE DE MORLAIX
29520 CHATEAUNEUF DU FAOU

**SYCODIS sas - GAMM VERT
CLAL SAINT YVI**
Rond Point Jérôme Jeannès
29140 ROSPORDEN
☎ 02 98 66 98 98 - Fax 02 98 66 98 64

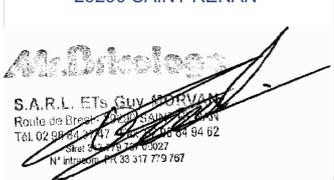


GAMM VERT
1 R JACQUES DUBOIS
29460 DAOULAS

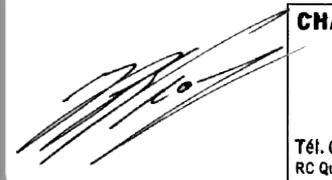


MONSIEUR BRICOLAGE
ROUTE DE BREST
29290 SAINT RENAN

Monsieur Bricolage
S.A.R.L. Ets Guy MORVAN
Route de Brest - 29290 SAINT RENAN
TÉL. 02 98 66 71 47 - Fax 02 98 66 94 62
SIRET : 339 837 886 00013
N° Intra-com : FR 58 377 180 021 00034



POINT VERT LE JARDIN
29460 HANVEC



CENTRE LECLERC - JARDINERIE
R. AM BAUGUEN
29150 CHATEAULIN

**CHATEAULIN DISTRIBUTION
JARDI E. LECLERC**
SARL au Capital de 17 600 €
Rue Amiral Bauguen
29150 CHATEAULIN
Tél. 02 98 16 15 55 - Fax 02 98 86 56 87
RC Quimper 71 B 2 - SIREN 377 180 021 00034
Intra-com FR 58 377 180 021 00034



MAGASIN VERT
29400 LANDIVISIAU



GAMM VERT
29400 LANDIVISIAU

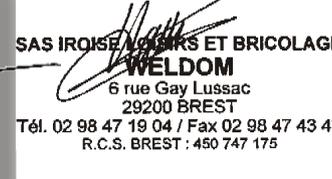


CASTORAMA
29200 BREST



WELDOM
29200 BREST

**SAS IROISE BOIS ET BRICOLAGE
WELDOM**
6 rue Gay Lussac
29200 BREST
Tél. 02 98 47 19 04 / Fax 02 98 47 43 43
R.C.S. BREST : 450 747 175



 **Brest**
métropole océane
COMMUNAUTÉ URBAINE
24 RUE COAT AR GUEVEN
BP 92242
29222 BREST CEDEX 2



Penn-ar-Bed
32 BOULEVARD DUPLEIX
29000 QUIMPER



283 AVENUE DU GENERAL PATTON
CS 21101
35711 – RENNES CEDEX 7



1 RUE EUGENE VARLIN
44100 NANTES



21 RUE JULIEN DE LA GRAVIERE
29200 BREST



VERN AR PIQUET
29460 DAOULAS

BRETAGNE VIVANTE  **SEPNEB**
186 RUE ANATOLE FRANCE
BP 63121
29231 BREST CEDEX 3



27 RUE DE SAINT BRIEUC
29200 BREST

Doar ha Stêrioù Breizh
Eau & Rivières
de Bretagne
1, RUE GABRIEL FAURÉ
29200 BREST

jardiniers
de FRANCE
14 RUE SOMME
29480 LE RELECQ KERHUON



16 RUE PONT AVEN
29820 BOHARS



25 RUE DR POULIQUEN
29200 BREST